

P R E A V I S No 76-2009

Arrêté d'imposition 2010 – 2011

Renens, le 15 juin 2009/dkfb

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 33 de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux, les arrêtés d'imposition doivent être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, avant le 30 septembre 2009, après avoir été adoptés par le Conseil communal. Exceptionnellement, selon l'Autorité cantonale de surveillance des finances communales, le délai de délivrance des arrêtés d'imposition 2010 a été fixé au lundi 2 novembre 2009 (réception à la préfecture). Pour notre ville, un nouveau préavis est nécessaire, puisque l'arrêté d'imposition actuel porte sur les années 2008-2009.

Par le préavis ci-dessous, la Municipalité propose au Conseil communal un arrêté d'imposition pour une période de 2 ans, allant de 2010 à 2011, sans modification du taux d'impôt actuel, soit 81.5 %.

2. Evolution de la charge fiscale

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la charge fiscale (somme des impôts cantonaux et communaux) pour les contribuables renanais entre 2001 et 2011, en fonction du présent préavis.

		2001 2002	2003	2004 2005	2006 2007	2008 2009	2010 2011
Impôt cantonal PP et PM	%	129	129	151.5	151.5	151.5	151.5
Impôt communal PP et PM	%	104	104	81.5	81.5	81.5	81.5
Charge fiscale totale	%	233	233	233	233	233	233
Impôt foncier	%	1.2	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Droits de mutation *	cts	50	50	50	50	50	50
Impôt – successions et donations *	cts	100	100	100	100	100	100
Impôt compl. sur immeubles des sociétés *	cts	50	50	50	50	50	50
Impôt sur les divertissements	%	15	15	15	15	15	15
Impôt sur les chiens – par chien	Fr.	100	100	100	100	100	100
Impôt sur les patentes de tabacs *	cts	200	200	200	200	200	200
Débites de boissons *	cts	100	100	-	-	-	-
Cinémas permanents *	cts	100	100	-	-	-	-
Appareils automatiques de musiques, jeux *	cts	100	100	100	100	100	100
Déballages, étalages, liquidations *	cts	100	100	-	-	-	-

Personnes physiques (PP) et personnes morales (PM)

* par franc perçu par l'Etat

Si cet arrêté est adopté, la charge fiscale pour les personnes physiques et morales sera la même, depuis près de 11 ans. En effet, en 2001 elle était de 233 % et avec cet arrêté d'imposition elle sera toujours de 233 % du taux de base.

Tous les autres impôts, à l'exception de l'impôt foncier, sont demeurés au niveau de 2001. Certains impôts, de peu d'importance il est vrai, ont même disparu (voir tableau précédent). Quant à l'impôt foncier, il s'est stabilisé au taux de 1.4 ‰ après la votation du 8 février 2004 concernant l'arrêté 2004-2005. L'impôt foncier et l'impôt sur les droits de successions et donations avaient été mis en cause par le référendum qui a échoué.

Cette stabilité de la charge fiscale décrite ci-dessus est profitable à tous. Elle permet à la Municipalité de planifier dans le long terme ses investissements et ses emprunts, et elle donne confiance aux contribuables, particulièrement aux personnes morales, sensibles aux fluctuations de taux.

3. Evolution des charges, des revenus, du capital et de l'autofinancement

La Ville de Renens connaît une période équilibrée puisque les clôtures successives depuis 2004 présentent chaque année des excédents de revenus. Cela a permis de diminuer de manière régulière le découvert de 30.7 millions à fin 2003 pour atteindre à fin 2008 un capital de Fr. 19.1 millions. Cela a été rendu possible par la comptabilisation de gains extraordinaires, tels que, en 2005 la vente du SIE SA et de TvT Services SA + Fr. 22.6 millions et de la Source 5, Mèbre 10 et la parcelle 2405, rue du Lac + Fr. 0.8 million et en 2008 la vente de la parcelle "En Belle Vue" + Fr. 7.8 millions et divers gains comptables pour env. Fr. 0.5 million.

La vente du collège intercommunal de la Planta générera à la Ville de Renens un gain d'environ 8 millions.

Concernant les années 2010 et 2011, aucun gain exceptionnel n'est envisagé actuellement.

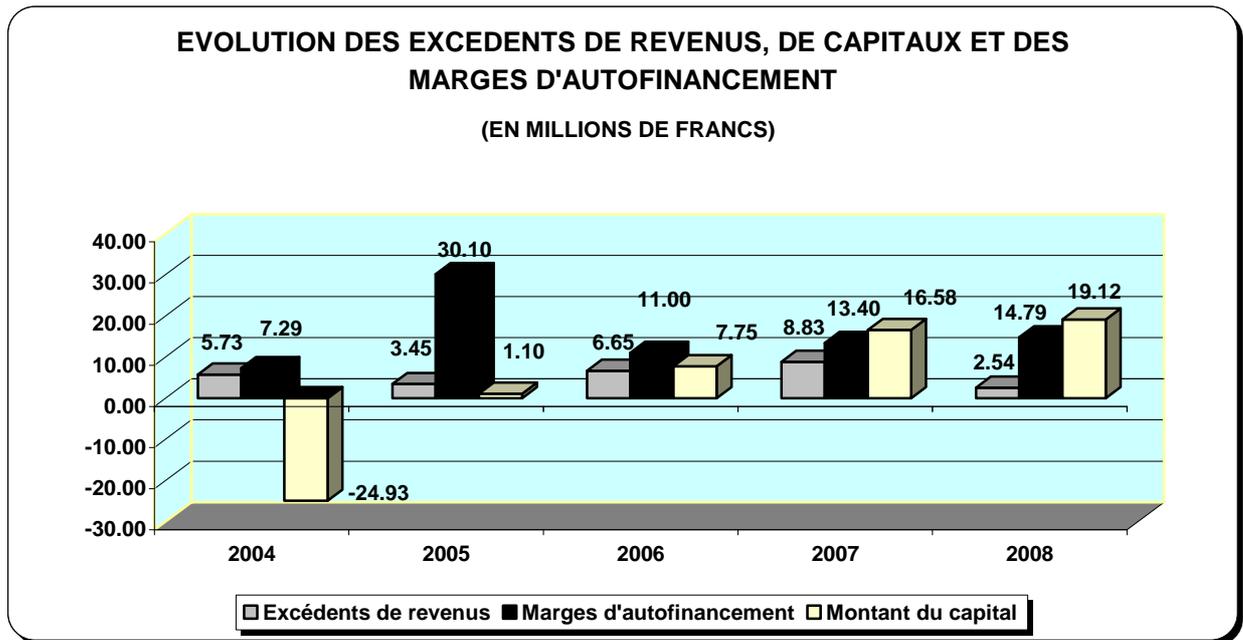
L'autofinancement est étroitement corrélé avec des revenus exceptionnels. Depuis 2004 le montant total de notre autofinancement s'élève à Fr. 76.5 millions.

Le tableau et les graphiques ci-après illustrent les propos tenus précédemment.

Excédents de revenus, capital et autofinancement : (en millions de francs)

Libellés	2004 Fr.	2005* Fr.	2006 Fr.	2007 Fr.	2008 Fr.	Total Fr.
Marge d'autofinancement	7.29	30.10	11.00	13.40	14.79	76.58
Investissements	0.25	6.77	2.67	9.88	20.40	39.97
Degré d'autofinancement %	2'916	445	412	136	73	192

* En 2005, il a été procédé à l'amortissement du découvert pour Fr. 22.58 millions suite à la vente du SIE SA et de TvT Services SA.



4. Evolution de la trésorerie, de l'endettement et des emprunts à long terme

Les marges d'autofinancement réalisées entre 2004 et 2008 ont permis d'améliorer la trésorerie, l'endettement net par habitant et par conséquent de diminuer nos emprunts à long terme. La trésorerie de ces dernières années est restée à un niveau élevé malgré des investissements, qui ces deux dernières années, se montent à Fr. 30.3 millions. En effet, la moyenne annuelle de la trésorerie de ces 5 dernières années se situe à environ Fr. 28.0 millions et a rapporté chaque année une moyenne d'intérêts de Fr. 0.5 million. A cela s'ajoute les intérêts économisés dus au remboursement des emprunts à long terme, soit Fr. 0.4 million par année.

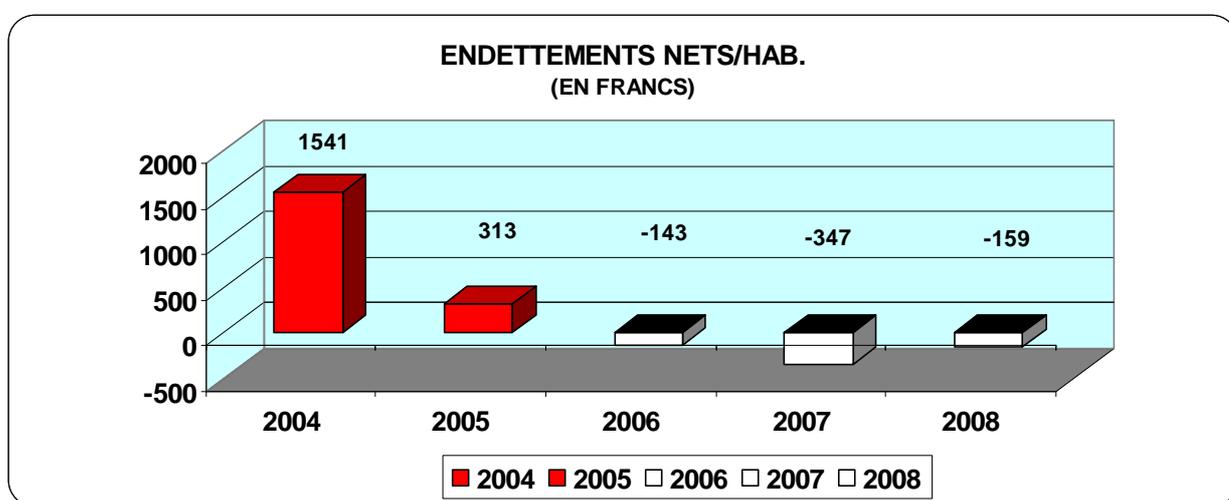
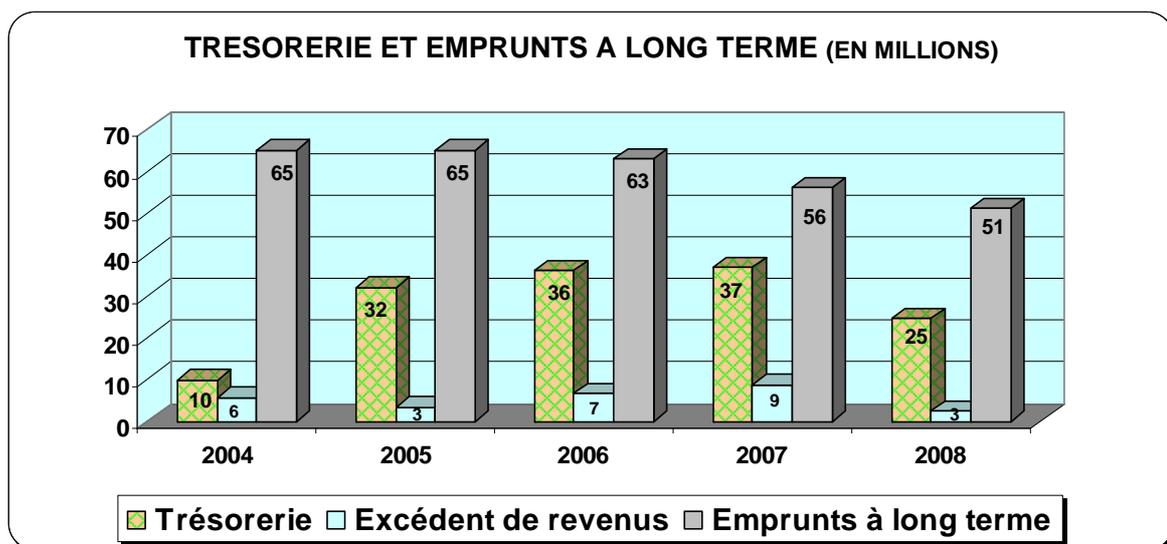
Pour rappel :

la trésorerie consiste : en nos avoirs en caisse, nos avoirs bancaires et nos avoirs sur le compte de chèque postal.

L'endettement net par habitant se calcule de la manière suivante : l'endettement total (total du passif – fonds propres) moins les actifs financiers (total de l'actif – les investissements d'utilité publique).

L'état de la trésorerie a permis de diminuer notre endettement net par habitant de plus Fr. 1'541.-- à moins Fr. 159.--. La Ville de Renens a diminué ses emprunts à long terme de Fr. 65.0 à Fr. 51.0 millions, soit Fr. 2.8 millions annuellement.

Les tableaux ci-après synthétisent les aspects principaux de ce qui est écrit ci-dessus.



5. Investissements 2009-2011

Afin de pouvoir évaluer l'impact qu'auront les réalisations et projets de la Ville de Renens sur les états financiers de la Ville, une projection des investissements en 2010 et 2011 est nécessaire.

Le plan des investissements liste l'ensemble des projets municipaux. Il s'apparente à un « plan de route ». Ce document est élaboré en concertation avec les différents dicastères, puis adopté par la Municipalité. Le plan des investissements est communiqué au Conseil communal simultanément au budget, mais ne fait pas l'objet d'un vote.

Les différents investissements projetés font l'objet de préavis qui sont soumis au Conseil communal.

La pratique démontre que les projets mentionnés dans le plan des investissements sont réalisés au maximum à raison de 70 % dans les périodes considérées. De ce fait, les projections de la page 5 ont été calculées avec ce facteur de 70 %.

Le tableau ci-après vous indique les catégories principales des investissements (état au 15.06.09) :

INVESTISSEMENTS (EN MILLIERS DE FRANCS)	2009	2010	2011	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Terrains, bâtiments du patrimoine administratif	533	3'225	1'150	4'908
Les Tilleuls et rural	0	300	2'200	2'500
Bâtiments scolaires (sans le Léman et la Croisée)	971	850	2'400	4'221
Collège Léman (rénovation, agrandis., réfection des façades, mobilier)	28'187	13'652	0	41'839
La Croisée (création d'une unité scolaire de 6 salles + annexes)	0	100	2'500	2'600
Routes et mobilité	580	2'229	1'805	4'614
Renens-Centre (place du Marché, parking P39)	3'000	3'000	0	6'000
Autres projets d'architecture et d'urbanisme	374	400	1'000	1'774
Réseau d'égouts et d'épu. (sans Bellevue/Bugnon et rue de Lausanne)	1'493	150	1'475	3'118
Bellevue/Bugnon - séparatif	250	2'000	0	2'250
Rue de Lausanne (collecteurs CFF, tram)	0	100	1'000	1'100
Censuy - aménagement parc sportif (dur)	0	200	1'800	2'000
Autres investissements	1'121	1'185	1'370	3'676
Investissements patrimoine financier	3'000	2'000	1'000	6'000
Investissements à 100%	39'509	29'391	17'700	86'600
Investissements à 70% à financer (arrondi)	27'700	20'600	12'400	60'700

6. Prévisions pour les années 2009 à 2011

	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Excédents de charges	-8'744'800	-9'846'100	-11'226'600	-
Evolution du capital /découvert (-)	10'376'700	530'600	-10'696'000	-
Investissements nets à 70%	27'700'000	20'600'000	12'400'000	60'700'000
Marges d'autofinancement	8'113'200	-19'200	-1'098'600	6'995'400
A financer	19'586'800	20'619'200	13'498'600	-53'704'600
Disponible année précédente	24'669'800	83'000	-536'200	24'669'800
Remboursements	5'000'000	5'000'000	8'000'000	-18'000'000
Emprunts nets		25'000'000	22'000'000	47'000'000
Disponible en fin d'année	83'000	-536'200	-34'800	-34'800
Montants des emprunts en début d'année	51'000'000	46'000'000	66'000'000	-
Montants des emprunts en fin d'année	46'000'000	66'000'000	80'000'000	-

Le tableau ci-dessus donne des informations sur l'évolution de l'excédent des charges, du capital, des investissements, de l'autofinancement et des emprunts à court terme.

Il a été tenu compte dans les calculs pour déterminer les excédents de charges, du gain de la vente du Collège de la Planta en 2009. Cela a généré un revenu extraordinaire de Fr. 8.0 millions. Afin de neutraliser ce revenu extraordinaire et d'éviter une distorsion du résultat 2009, un même montant de Fr. 8.0 millions a été intégré dans les charges par une mise en réserve dans un fonds.

Les autres revenus en 2010 et 2011 subissent peu de changements bien qu'un léger tassement dans le total des impôts ait été intégré.

Les transports publics et la facture sociale représentent des postes en augmentation.

Finalement l'autofinancement moyen de 2009 à 2011 se situe à un niveau d'environ Fr. 2.3 millions.

Il est important de considérer qu'il s'agit ci-dessus d'estimations qui ont pour but de dégager une tendance pour 2010 et 2011.

7. Evolution des investissements nets, autofinancement, emprunts et capital

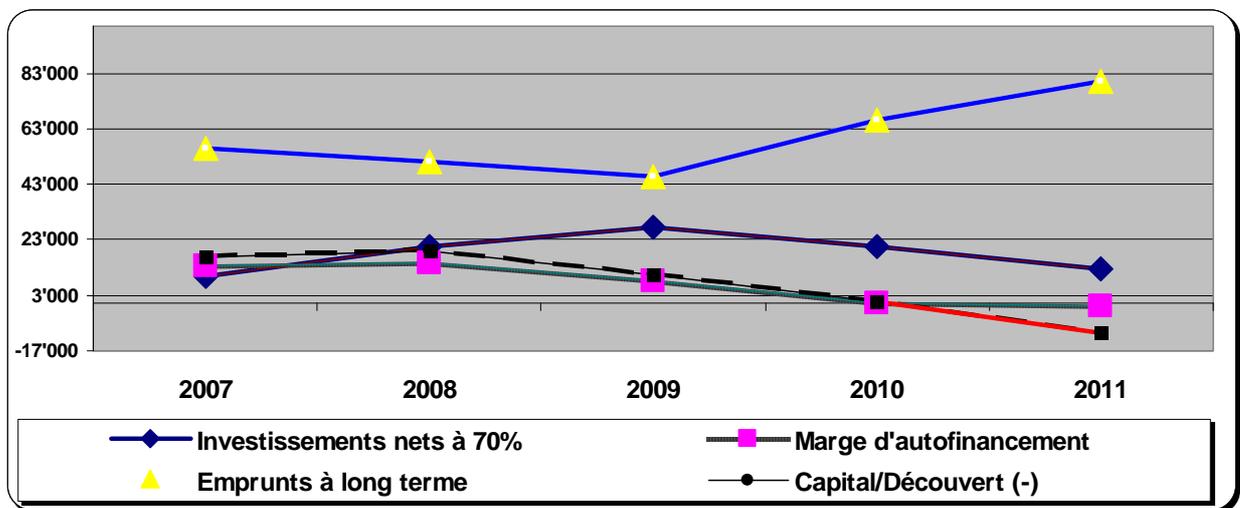
Les investissements de 2009 à 2011 sont importants et s'élèvent à Fr. 60.7 millions pour un autofinancement de Fr. 22.7 millions, soit un manque de financement de Fr. 38.0 millions. Ce manque de liquidités est atténué par des disponibilités d'un montant de Fr. 24.7 millions, ce qui réduit de manière substantielle, le montant à financer qui s'élève à Fr. 29.0 millions.

Ainsi, si l'on admet des emprunts nets, avec une petite marge de sécurité, pour Fr. 29.0 millions, le total de nos emprunts s'élèvera de Fr. 51.0 à Fr. 80.0 millions, ce qui peut-être considéré comme raisonnable tant pour une ville de notre taille, que comparativement à d'autres agglomérations, par exemple le total des emprunts pour Pully s'élève à Fr. 122.4 millions et celui d'Yverdon à Fr. 170.0 millions.

Plus problématique est l'évolution du capital, qui selon les prévisions, passerait de Fr. 19.1 millions début 2009 à un découvert de Fr. 10.7 millions en 2011, compte tenu d'une mise en réserve du gain extraordinaire de la vente de la Planta d'environ Fr. 8.0 millions.

	2007	2008	2009	2010	2011	Total 2009-2011
Investissements nets à 70%	9'881	20'404	27'700	20'600	12'400	60'700
Marge d'autofinancement	13'400	14'787	8'113	-19	-1'099	6'995
Emprunts à long terme	56'000	51'000	46'000	66'000	80'000	
Capital/Découvert (-)	16'583	19'121	10'377	531	-10'696	

Le graphique ci-dessous illustre ce qui vient d'être décrit.



8. Taux d'imposition à 81.5 %

L'analyse de la situation révèle que la dépense importante d'investissements n'affecte pas de manière essentielle la santé financière de la Ville. En effet les Fr. 60.7 millions d'investissements prévus pour 2009 à 2011, accroissent nos emprunts à long terme de seulement Fr. 29.0 millions.

Un montant d'emprunt à long terme de Fr. 80.0 millions, généré par des investissements nécessaires, durables et de qualité, est compatible avec la capacité financière de la Ville.

9. Durée de l'arrêté d'imposition

Des projets importants et indispensables sont à réaliser principalement en 2009, 2010 et 2011. La législature se termine le 30 juin 2011. Sachant qu'il n'y a pas urgence de reconsidérer le taux d'imposition déjà l'année prochaine pour l'année 2011 il semble opportun de proposer une durée de 2 ans pour l'arrêté d'imposition.

10. Conclusion

L'ambitieux et nécessaire programme de législature se concrétise et se réalise. Les divers projets et actions ont été construits et réfléchis, sur la base d'un arrêté d'imposition constant. Il semble donc judicieux et pertinent de le reconduire sans changement pour la période 2010-2011, afin de maintenir notre capacité financière.

Une augmentation n'est pas justifiée, au vu de l'accroissement raisonnable du niveau d'emprunt de Fr. 29.0 millions, eu égard aux investissements de Fr. 60.7 millions. Par ailleurs, le taux d'imposition, et donc l'effort financier demandé aux contribuables, est proche de celui d'autres villes du canton. Un tel taux en regard des prestations offertes, de l'amélioration de la qualité de vie dans la cité et de son développement est pleinement adapté.

Une diminution du taux d'imposition (et des autres taux) ne se justifie pas, car cela empêcherait la Ville de Renens de réaliser les investissements prévus et augmenterait l'excédent de charges.

Différents experts économiques annoncent une reprise de l'activité économique, au plus tard en 2011. Dans cette perspective, une augmentation temporaire des taux d'impôts n'est également pas opportune.

Enfin, le thème de la péréquation est débattu actuellement au sein des communes vaudoises. Si les tribunaux saisis à ce propos ont tous confirmé la validité et l'adéquation de ses mécanismes, il n'est pas certain, que nous bénéficions des mêmes perspectives dans le futur. Une diminution du revenu des impôts (par une baisse du taux) associée à un bilan péréquatif péjoré aurait de graves répercussions sur les finances communales.

La gestion financière de la Ville de Renens a toujours respecté un principe de prudence que nous incitons à poursuivre en maintenant un arrêté imposition conforme à celui des années précédentes.

Compte tenu de ces éléments, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 76-2009 de la Municipalité, du 15 juin 2009,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De garder le taux actuel d'imposition communal à 81.5 % ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour les années 2010 et 2011.

ADOPTÉ

L'arrêté d'imposition de la Ville de Renens pour les années 2010 et 2011 tel que présenté par la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 juin 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexe : Arrêté d'imposition 2010 - 2011

Membre de la Municipalité concerné : M. Jean-François Clément